



« vivre ensemble, apprendre ensemble, travailler ensemble »

ECOLE SECONDAIRE

BROCHURE DE RENTREE DES NOUVEAUX ELEVES

2025-2026

La Mission de l'Ecole Européenne de Bruxelles I est de donner une éducation de qualité multilingue et multiculturelle dans un environnement d'enseignement sûr et stimulant. Fondée sur la confiance et le respect, notre école célèbre la diversité et reconnaît la valeur de l'effort, de l'esprit critique et de la coopération afin d'atteindre l'excellence.



mercredi 9 août 2025

Chers Elèves, Chers Parents,

C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitez la bienvenue à l'Ecole européenne de Bruxelles I pour cette nouvelle année scolaire 2025-2026.

Sur ses deux sites Uccle et Berkendael, notre école compte environ 4.000 élèves (dont plus de 2.400 dans le secondaire) répartis dans 8 sections linguistiques (DE-DK-EN-ES-FR-HU-IT-LV-PL-SK). En plus des langues des sections linguistiques, nos élèves peuvent aussi apprendre l'irlandais, le maltais et le slovène comme langue maternelle, ainsi que plusieurs langues européennes comme langue étrangère en plus du chinois, du latin ou du grec ancien.

Dans cette brochure vous trouverez un résumé des points les plus importants concernant la vie à l'école secondaire et son organisation.

Sur le site de l'école www.eeb1.eu vous trouverez également une information détaillée et régulièrement mise à jour concernant tous les aspects de la vie scolaire y inclus les différentes manifestations à caractères culturelles, sportives ou scientifiques auxquelles nos élèves et professeurs participent. D'importants messages de la direction seront aussi publiés sur le site en cas d'urgence. Nous vous invitons donc à le consulter de manière régulière.

Par ailleurs, des informations importantes p. ex. réunions de parents sont également envoyées par email. Il est essentiel de nous faire part d'éventuels changements d'adresse e-mail sans quoi certaines informations importantes risqueraient de ne pas vous parvenir.

Les services de restauration (cantine), transport scolaire, activités périscolaires après les cours ou pendant la pause midi ainsi que la gestion de casiers sont gérés par l'ASBL APEEE-Services. Veuillez consulter [leur site](#) pour de plus amples informations.

Notre secrétariat, les coordinateurs de cycle et les conseillers d'éducation sont disponibles pour aider votre fils/fille à s'intégrer au mieux dans notre établissement. N'hésitez pas à faire appel à eux si vous avez besoin d'aide.

Nous vous souhaitons une arrivée réussie dans notre école et espérons avoir l'occasion de vous rencontrer lors des réunions d'information et des manifestations prévues au cours de l'année.

Mme Emilia MAKARSKA
Directrice adjointe
en charge du secondaire

Mr. David Tran
Directeur

SOMMAIRE :

1. PROGRAMMES SCOLAIRES.....	6
2. LA STRUCTURE DU CYCLE SECONDAIRE.....	6
2.1. Le cycle d'observation: S1 - S3	7
2.1.1. Horaires hebdomadaires	7
2.1.2. Les heures libres	7
2.1.3 Notation, évaluation, bulletins.....	8
2.2. Le cycle de pré-orientation: S4 et S5	8
2.2.1. Les choix des cours pour les classes de S4 et de S5	8
2.2.2. Les changements de cours en mathématique (4 périodes - 6 périodes).....	9
2.2.3. Evaluation	9
2.3. <i>Le cycle d'orientation: S6 - S7</i>	10
2.3.1. Les choix de cours pour la S6 et la S7	10
2.3.2. Remarques générales	11
2.3.3. Les changements entre la S6 et la S7	12
2.3.4. Les examens écrits en S6.....	12
2.3.5. Les examens écrits en S7.....	12
3. LE BACCALAUREAT EUROPEEN	13
3.1 La note préliminaire intervient pour 50%.	13
3.2 Examens oraux et écrits:	13
3.2.1 Tous les élèves doivent présenter 5 épreuves écrites	13
3.2.2 Tous les élèves doivent présenter 3 épreuves orales	13
3.3 Différentes personnes responsables des élèves	14
3.3.1 Les enseignants (environ 220)	14
3.3.2 Coordinateurs de cycle	14
3.3.3 Les conseillers d'éducation	14
3.3.4 Le psychologue scolaire	15
3.3.5. Le Service d'Orientation	15
3.3.6 La Direction du secondaire	15
4. LA COMMUNICATION.....	15
5. UNE JOURNÉE A L'ECOLE.....	16
5.1 Agenda scolaire.....	16
5.2 Centre de documentation et d'informations / Bibliothèques.....	16
5.3 Activités périscolaires -cantine -transport (APEEE-Services)	17
5.4 L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole (APEEE)	17
6. Foire aux questions (FAQ)	17
6.1. Comment trouver la liste des livres ?	18
6.2. Comment comprendre les horaires ?	18

6.3.	Que faire si je remarque une erreur dans mon horaire ?	19
6.4.	À quoi ressemble une journée d'école ?	19
6.5.	Comment puis-je accéder à l'école ?.....	19
6.6.	Qu'est-ce qu'une carte de sortie ?	20
6.7.	Comment obtenir ma carte de sortie ?.....	23
6.8.	Comment louer un casier ?.....	23
6.9.	Où dois-je me rendre pour m'inscrire à une activité périscolaire?.....	24
6.10.	Y a-t-il des règles à suivre à l'école ?	24
6.11.	Puis-je prendre mon téléphone portable, des rollers, un skateboard ou mon scooter à l'école ?.....	24
6.12.	Puis-je jouer au ballon à l'école ?	24
6.13.	Que dois-je faire si je suis élu délégué de classe ?	24
6.14.	Que dois-je faire si je ne peux pas faire de sport ?	25
6.15.	Que faire si j'arrive en retard à l'école ?.....	25
6.16.	Que faire si je dois quitter l'école durant la journée ?	25
6.17.	Que faire si j'ai été absent de l'école ?.....	25
6.18.	Que faire lorsqu'un enseignant est absent ou en cas de période libre ?	25
6.19.	Que faire si un enseignant m'exclut de sa classe ?	26
6.20.	Que faire si je suis malade ou si je me blesse à l'école ?	26
6.21.	Que dois-je faire si je dois amener un document à l'école?	26
6.22.	Que faire si je perds un objet ou un vêtement ?	26
6.23.	Puis-je utiliser les ascenseurs ?.....	26
6.24.	Que faire si je suis mis en retenue ?.....	27
6.25.	Pourquoi y a-t-il des poubelles de couleurs différentes ?	27
6.26.	Qui peut m'aider ?	27
6.27.	Que veut dire SWALS?.....	27
6.28.	Où consulter et trouver les ressources documentaires (centre d'informations, bibliothèques) ?.....	28
6.29.	Quelles sont les aides disponibles à l'école pour les élèves en difficulté scolaire?	28
6.30.	Voyages scolaires, sorties, excursions?.....	28
6.31.	Existe-t-il des stages en entreprise?.....	28
6.32.	Où puis-je trouver de l'aide à l'orientation pour l'enseignement supérieur?	28
6.33.	Existe-t-il un règlement d'intérieur?	28
6.34.	Que faire en cas de harcèlement ?	28

1. PROGRAMMES SCOLAIRES

Les programmes scolaires sont, à l'exception des cours de langues maternelles, identiques dans toutes les sections linguistiques. Ces programmes préparent tous les élèves des différentes sections linguistiques au même examen final, le Baccalauréat européen (pour plus de détails, veuillez consulter la section appropriée plus bas).

Le Baccalauréat européen est reconnu de plein droit dans tous les Etats membres, mais aussi par de nombreux établissements d'enseignement supérieur à travers le monde.

Les programmes scolaires sont négociés et établis par des experts nationaux - en particulier le Conseil des Inspecteurs - sur base d'une étude en profondeur et d'une comparaison des différents programmes nationaux. Les programmes scolaires sont approuvés par le Comité Pédagogique Mixte, seul organisme accrédité pour approuver les amendements ou modifications. Tous les programmes d'études sont disponibles sur le site internet du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes <https://www.eursc.eu/fr>

2. LA STRUCTURE DU CYCLE SECONDAIRE

SECTIONS LINGUISTIQUES :

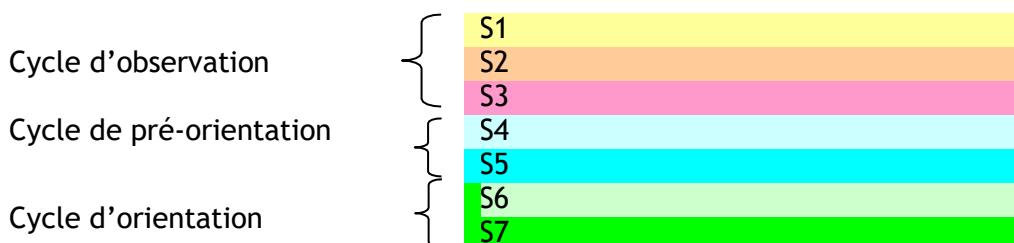
L'Ecole européenne d'Uccle accueille plus de 2.400 élèves au secondaire inscrits dans une des différentes sections linguistiques : germanophone, anglophone, danoise, espagnole, francophone, hongroise, italienne, lettone, slovaque et polonaise. Nous accueillons les élèves dit SWALS (Students Without A Language Section - Etudiants sans section linguistique) de nationalités slovène et croate. Ces élèves sont intégrés dans la section linguistique anglophone, francophone ou germanophone mais suivent les cours de L1 dans leur langue maternelle.

LES MESURES D'AIDE ET DE SOUTIEN :

Différents types et niveaux de soutien sont organisés, destinés à assurer une aide appropriée aux élèves présentant des difficultés et des besoins éducatifs spécifiques pour leur permettre de se développer et de progresser en fonction de leur potentiel et de s'intégrer avec succès.

Pour plus d'informations sur le soutien éducatif, veuillez suivre ce lien : [Soutien éducatif](#)
Psychologue scolaire : Pour en savoir plus, veuillez suivre ce [lien](#).

L'école secondaire est divisée en trois cycles. L'école nomme un coordinateur pour chaque cycle et un conseiller d'éducation pour chaque niveau (S1, S2, S3, ...).



L'école nomme 3 coordinateurs de niveau : un pour chaque cycle.

2.1. *Le cycle d'observation : S1 - S3*

Ce cycle dure trois ans. Durant cette période, l'accent est mis sur :

- Les langues : En S1, par exemple, il y a 5 périodes par semaines de L I (langue maternelle ou dominante) et 5 périodes de L II (la première langue étrangère ou « langue de travail ») et 2 périodes de L III (la deuxième langue étrangère) que les élèves commencent en S1.
- Les mathématiques et les sciences intégrées, second pilier particulièrement important dans les écoles européens.
- Les sciences humaines (Histoire et Géographie), les arts et l'éducation physique.

Notez encore que :

- L'informatique (ICT) est une matière obligatoire en S1 et S2.
- Les sciences humaines (histoire et géographie) sont enseignées dans la LII à partir de S3.
- La religion/morale sont enseignées en LII à partir de S3.

2.1.1. *Horaires hebdomadaires*

MATIERES	S1	S2	S3
Langue maternelle (L I)	5	5	4
Mathématiques	4	4	4
LII	5	4	4
LIII	2	3	3
Éducation physique	3	3	3
Religion ou morale	2	2	2
Sciences humaines	3	3	3
Sciences intégrées	4	4	4
Latin (option)	-	2	2
Art	2	2	2
Musique	2	2	2
ICT (obligatoire en S1, S2, option en S3)	1	1	2
Total périodes par semaine	33	33 ou 35	31, 33 ou 35

L'Ecole crée un cours dans une des langues officielles de l'Union Européenne dès lors que sept élèves ont choisi cette langue.

Le choix du latin en S2 impose de le poursuivre en S3 et ne permet pas d'ICT en S3.

2.1.2. *Les heures libres*

Selon les années et les horaires, les élèves ont une ou deux périodes de libre par semaine.

Pendant leurs périodes libres les élèves doivent se rendre à la cafétaria ou à l'étude sportive. Pendant leurs périodes libérées en raison de l'absence d'un professeur qui ne serait pas remplacé, les élèves doivent se rendre à l'étude (B0). Le conseiller d'éducation en charge de l'étude autorise un élève de S1, S2, ou S3 à se rendre à la bibliothèque ou à la cafétéria.

En début d'année, les élèves reçoivent une carte d'élève précisant le régime de sortie.

2.1.3 Notation, évaluation, bulletins

Jusqu'en S3 inclus, les progrès sont suivis principalement dans le cadre d'une évaluation formative et ponctuelle par le travail journalier et les contrôles. Chaque professeur précisera dans la lettre qu'il adresse aux parents au plus tard le 6 octobre les modalités d'évaluation.

L'année scolaire est répartie sur deux semestres. A la mi- semestre, les parents sont destinataires d'un rapport (bulletin) intermédiaire. Les bulletins ne sont pas envoyés mais disponibles électroniquement ([SMS](#)).

À la fin de chaque semestre, l'enseignant donne une note qui tient compte de tous les aspects du travail de l'élève. Les enseignants utilisent des notations par note alphabétique dans les années 1-3 (A, B, C, D, E, F) et par note chiffrée de 0 à 10 dans les années 4, 5, et 6. En secondaire 7, les notes décimales chiffrées sont utilisées. Un tableau qui établit la correspondance entre la note et la performance de l'élève se trouve dans Article 59 du Règlement Général des Ecoles européennes ([www.eursc.eu](#)). À la fin de l'année, l'enseignant donne une note de « promotion » qui sert au calcul pour le passage dans la classe supérieure. Cette note de « promotion » n'est pas nécessairement calculée de manière arithmétique.

Le passage dans la classe supérieure est régi par l'article 61 du Règlement Général des Ecoles européennes ([www.eursc.eu](#))

Nous aimerais ici attirer votre attention sur l'importance de suivre les progrès de votre enfant, de consulter son agenda et de lire les bulletins avec votre enfant en vous attachant au commentaire et de maintenir un contact régulier avec les enseignants et le conseiller d'éducation.

2.2. Le cycle de pré-orientation : S4 et S5

Les élèves peuvent faire un certain nombre de choix de matières mais continuent à suivre un curriculum de base. Il y a des cours le vendredi après-midi et dans certains cas le mercredi après-midi aussi. Les choix que les élèves font lorsqu'ils arrivent à l'école à ce niveau peuvent avoir des conséquences sur leurs options pour le Baccalauréat. Il est donc important de prendre le temps de bien réfléchir avant de faire ces choix. Les coordinateurs de niveau sont disponibles pour discuter des choix et des séances d'information et d'orientation permettent aux élèves et à leurs parents de bien s'informer.

2.2.1. *Les choix des cours pour les classes de S4 et de S5*

Les élèves doivent choisir leurs options de sorte que leur horaire comporte un minimum de 31 périodes par semaine et un maximum de 35 périodes.

Ceci se fait après réception du bulletin du 1^{er} semestre en S3.

Sur demande écrite des parents, une dérogation peut être accordée pour aller jusqu'à 36 périodes, si l'emploi du temps et les contraintes administratives et pédagogiques le permettent.

Aucun changement de matière ne sera autorisé au cours du cycle S4 et S5 sauf pour le passage de maths 4 ou 6 périodes (voir point 2.2.2).

Matières obligatoires	Nombre d'heures par semaine
Langue maternelle (L I)	4
Mathématique	4 ou 6
L II	3
LIII	3
Biologie	2
Chimie	2
Physique	2
Géographie en L II	2
Histoire en L II	2
Éducation physique groupes (multilingues)	2
Religion ou morale en L II	1
Sous-total :	27 ou 29

Cours à option	Nombre d'heures par semaine
LIV	4
Latin	4
Grec ancien	4
Economie	4
Informatique	2
Art	2
Musique	2

2.2.2. *Les changements de cours en mathématique (4 périodes - 6 périodes)*

Un élève qui a choisi « math 6 » au début de la S4 et qui se rend compte qu'il a fait une erreur et que ses chances de réussite sont minimes, peut passer en « math 4 » sur décision du conseil de classe. Ce changement doit s'effectuer à la fin du premier semestre de l'année en cours.

Une demande écrite des parents doit être soumise à la direction et adressée au coordinateur de cycle.

Un élève qui a choisi « math 6 » en S4 et qui a été promu en S5 peut passer en math 4 au début de la S5 avec l'accord de la direction et du conseil de classe de fin de S4. Aucun changement n'est accepté après le 7 juillet. Une requête écrite des parents doit être adressée au coordinateur de cycle. Le nombre minimum de périodes de cours suivis chaque semaine par un élève doit rester égal ou supérieur à 31. Les deux périodes libérées ne peuvent pas être remplacées par un autre cours.

Le passage de « math 4 » à « math 6 » entre la S4 et la S5 est possible sur demande écrite des parents adressée au coordinateur de cycle et à condition que l'élève passe un test en juin prouvant qu'il a le niveau pour suivre ce cours.

2.2.3. *Evaluation*

En S4, les examens pour la plupart des matières se déroulent en une période (45 minutes) et se tiennent dans la classe normale de l'élève. Un calendrier de tests est élaboré par le coordinateur de cycle et communiqué via e-mail aux parents et aux élèves.

En S5, les examens de fin d'année sont harmonisés entre toutes les sections linguistiques. Ceci implique que les matières et les niveaux de difficultés sont les mêmes pour tous les élèves.

2.3. *Le cycle d'orientation : S6 - S7*

Ce cycle couvre les deux dernières années du secondaire. Les élèves choisissent leurs options mais continuent à suivre un curriculum de base menant au Baccalauréat européen. Les choix à ce niveau peuvent déjà avoir des conséquences sur le choix de leurs études supérieures. Il est donc important de prendre le temps de bien réfléchir avant de faire ces choix. Les coordinateurs de cycle sont disponibles pour discuter des choix. Les élèves de S5 rencontrent à plusieurs reprises les professeurs chargés de l'orientation afin de les sensibiliser à une démarche de projet personnel.

2.3.1. *Les choix de cours pour la S6 et la S7*

L'horaire de l'élève doit être compris entre 31 (minimum) et 35 (maximum) périodes. Une exception à 36 ou 37 périodes peut être obtenue sur demande écrite, si l'emploi du temps et les contraintes administratives et pédagogiques le permettent.

Matières obligatoires	Nombre de périodes par semaine
Langue maternelle (L I)	4
L II	3
Morale/religion en LII	1
Éducation physique	2
Mathématique	3 ou 5
Sous-total :	13 ou 15

Matières obligatoires si elles ne font pas l'objet d'une option	Nombre de périodes par semaine
STS	2
Philosophie	2
Géographie	2
Histoire	2

Le cours de **STS** est obligatoire pour les élèves qui ne choisissent ni l'option physique 4, ni biologie 4, ni chimie 4.

Le cours de **STS** peut être choisi par des élèves qui ont déjà choisi Biologie 4. **Néanmoins, ce cours de Biologie 4 peut être choisi par des élèves qui ont choisi l'option Physique 4 et/ou Chimie 4.**

Cours à option - 4 périodes par semaine	
Art	Langue 3
Biologie	Langue 4
Chimie	Latin
Economie	Musique
Géographie	Philosophie
Histoire	Physique

Tous les élèves doivent choisir un minimum de deux et un maximum de 4 cours à options.

Pour choisir une option en S6, l'élève doit avoir obtenu des résultats satisfaisants dans cette matière en S4 et S5 sans quoi aucune mesure de soutien pédagogique ne peut être accordée dans cette discipline.

L'Economie et le Latin sont réservés à des élèves qui ont suivi ces options en S4 et S5 à moins de passer avec succès un test d'admission.

Si un élève n'a pas suivi le cours d'Art ou de Musique en S4 et S5, il doit apporter la preuve qu'il est capable de suivre ces cours au niveau requis en S6.

Les cours d'approfondissement

Cours d'approfondissement- 3 périodes par semaine
Approfondissement Langue I
Approfondissement Langue II
Approfondissement Mathématique

Les cours d'approfondissement comprennent, comme le nom l'indique, une étude plus avancée du sujet. Ils ne devraient être choisis que par des élèves ayant un réel intérêt et de réelles capacités pour ces matières. Aucun cours de soutien ne sera mis en place pour faire face aux difficultés rencontrées.

Les cours d'approfondissement en langue sont obligatoires aux examens écrits et oraux du Baccalauréat.

Le cours d'approfondissement Mathématique peut uniquement être choisi par les élèves qui suivent le cours de Mathématique à 5 périodes. Cette matière est soumise à un examen oral obligatoire au Baccalauréat.

Les cours complémentaires - 2 périodes par semaine*	
Art	Labo de chimie
Introduction à l'économie	Labo de physique
Informatique	Langue V
Histoire de l'Art	Sciences politiques (FR)
Labo de biologie	Théâtre (PAM)
<i>Classical studies</i> (groupe multilingue)	Sociologie
D.C.A (Sustainability development citizenship)	Sport appro
Labo elec.	Musique

Les élèves dont l'horaire comporte moins de 31 périodes mais au minimum 29 périodes doivent le compléter avec un ou plusieurs cours complémentaires.

*L'intitulé et les cours peuvent changer d'une année à l'autre.

Des élèves qui souhaiteraient suivre plus de 35 périodes peuvent le faire si l'emploi du temps le permet.

Les cours complémentaires sont donnés dans l'une des langues véhiculaires (DE/EN/FR). Les cours complémentaires ne sont pas soumis à un examen final au Baccalauréat, mais sont pris en compte dans les notes préliminaires.

Les cours complémentaires en laboratoire de Biologie, Chimie ou Physique ne sont disponibles que pour les élèves qui ont choisi la matière correspondante en option 4 périodes.

Le cours d'Introduction à l'économie ne peut pas être pris si l'élève a déjà suivi le cours d'Economie en S4/S5.

2.3.2. Remarques générales

Il se peut que l'école ne puisse pas offrir tous les cours à option dans toutes les sections linguistiques, soit en raison d'un manque de participants (il faut un minimum de 5 élèves pour qu'un cours à option puisse être créé et un minimum de 10 élèves pour un cours complémentaire), soit en raison de conflit d'horaires, liés à des impératifs de l'emploi du temps.

Certaines combinaisons ne sont pas possibles. Si un élève fait un choix qui ne peut être validé, il doit faire un autre choix en fonction de la grille de choix pour l'année à venir. La

grille horaire évolue chaque année afin de satisfaire le plus grand nombre d'élèves possible. Une combinaison d'options possible une année peut ne plus être possible l'année suivante.

Date limite de changement de choix sera communiqué en septembre

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le coordinateur de cycle.

2.3.3. *Les changements entre la S6 et la S7*

Un cours choisi en S6 ne peut en aucun cas être abandonné avant la fin de la S6.

Sous certaines conditions, un cours peut être abandonné en S7, mais :

- L'emploi du temps ne doit pas descendre à moins de 31 périodes
- L'élève doit suivre au moins deux cours à option (2 x 4 périodes)
- L'élève doit suivre 29 périodes de cours obligatoires
- L'élève doit suivre au moins une matière en sciences (STS, Biologie 4, Chimie 4 ou Physique 4)

Chaque demande de changement doit être soumise pour la mi-mars (date précisée en début d'année scolaire) et est examinée par le conseil de classe. La Direction prend la décision à l'issue du conseil de classe début juillet.

Veuillez noter les points suivants :

- Aucune matière nouvelle ne peut pas être choisie en S7
- Le remplacement d'une option par une autre option n'est pas autorisé.
- Les élèves de S7 doivent remettre leur choix pour toutes les épreuves écrites et orales du Baccalauréat vers le 07 octobre.

2.3.4. *Les examens écrits en S6*

Un session d'examens longs est organisée en juin

Appro. Langue I	4 périodes
Appro. Langue II	4 périodes
Langue I	4 périodes
Langue II	3 périodes
Math 3	3 périodes
Math 5	4 périodes

Options :

Art	4 périodes
Autres options	3 périodes

Dans les matières suivantes les tests ont lieu comme suit :

Géographie 2	2 tests par semestre, 1 période
Histoire 2	2 tests par semestre, 1 période
STS	2 tests par semestre, 1 période
Appro Math	1 test de 2 périodes par semestre
Philosophie 2	1 test de 2 périodes par semestre
Cours complémentaires	1 test d'une période par semestre

Les épreuves du premier semestre se dérouleront pendant les périodes de cours.

2.3.5. *Les examens écrits en S7*

Epreuves partielles en janvier/février (pré-bac)

Appro. Langue I	4 heures
Appro. Langue II	4 heures

Langue I	4 heures
Langue II	3 heures
Math 3	3 heures

Math 5	4 heures
--------	----------

Options :

Art 4	5 heures
Biologie 4	3 heures
Chimie 4	3 heures
Économie	3 heures
Géographie 4	3 heures
Histoire 4	3 heures
Langue III	3 heures
Langue IV	3 heures
Latin	3 heures
Musique 4	3 heures
Philosophie 4	4 heures
Physique 4	3 heures

Les élèves doivent passer un examen dans chacune de leurs options.

Dans les matières suivantes, les tests sont organisés comme suit :

Géographie 2	2 tests d'une période par semestre
Histoire 2	2 tests d'une période par semestre
STS	2 tests d'une période par semestre
Appro. Math	1 test de 2 périodes par semestre
Philosophie 2	1 test de 2 périodes par semestre
Cours complémentaires	1 test d'une période par semestre

3. LE BACCALAUREAT EUROPEEN

3.1 La note préliminaire intervient pour 50%.

Les examens écrits et oraux pour 50% dans la note finale.

La note préliminaire de 50% est elle-même constituée de :

- Evaluation continue du travail fourni tout au long de la S7 année pour 20%
- Résultats obtenus aux épreuves partielles (pré bac) pendant la S7 année pour 30%

3.2 Examens oraux et écrits :

3.2.1 *Tous les élèves doivent présenter 5 épreuves écrites*

- I. Langue I (ou Appro. langue I, obligatoire si le candidat a suivi ce cours)
- II. Langue II (ou Appro. langue II, obligatoire si le candidat a suivi ce cours)
- III. Math 3 ou Math 5
- IV. Une option à 4 périodes
- V. Une option à 4 périodes

3.2.2 *Tous les élèves doivent présenter 3 épreuves orales*

- I. Langue I (ou Appro. langue I, obligatoire si le candidat a suivi ce cours)
- II. Langue II (ou Appro. langue II, obligatoire si le candidat a choisi Langue II et qu'il a suivi ce cours.)
ou Histoire 2
ou Histoire 4 (si pas choisi à l'écrit)
ou Géographie 2

ou Géographie 4 (si pas choisi à l'écrit)

III. Appro. Mathématiques (obligatoire si le candidat a suivi ce cours)

ou STS 2

ou Biologie 4 (si pas choisi à l'écrit)

ou Philosophie 2/4 (si pas choisi à l'écrit)

ou Chimie (si pas choisi à l'écrit)

ou Physique (si pas choisi à l'écrit)

ou Langue 3 (si pas choisi à l'écrit)

ou Langue 4 (si pas choisi à l'écrit)

ou ONL (si pas choisi à l'écrit)

Restrictions :

Dans le cadre du Baccalauréat, les cours complémentaires ne font pas l'objet d'un examen, ni à l'écrit, ni à l'oral.

3.3 Différentes personnes responsables des élèves

3.3.1 Les enseignants (environ 240)

Au secondaire, les élèves ont en règle générale un enseignant différent par matière et chaque classe a un titulaire (professeur principal) dont le rôle est d'aider les élèves dans la vie scolaire. Pour les élèves sans section linguistique correspondant à leur Langue I, le professeur de cette matière assurera aussi le rôle de professeur principal (directeur de classe) pour ses élèves.

Les premières personnes à contacter sont les enseignants des matières spécifiques dans lesquelles votre enfant rencontre éventuellement des difficultés. Généralement, la plupart de ces difficultés peuvent se régler grâce à un contact direct. Tous les enseignants disposent d'une période libre journalière durant laquelle, sur rendez-vous, ils sont disponibles pour rencontrer les parents. Néanmoins, le titulaire de classe, le coordinateur de niveau et le conseiller d'éducation peuvent être contactés en fonction de la nature de la question ou du problème que vous souhaitez leur soumettre, notamment par un e-mail dont l'adresse se trouvera sur le site SMS MY SCHOOL à la rentrée ou via l'agenda scolaire.

3.3.2 Coordinateurs de cycle

Les coordinateurs conseillent les élèves lors du choix des options, des changements de matières et toute autre question de nature pédagogique. Ils s'entretiennent régulièrement avec les délégués de classes pour aborder toutes les questions que les élèves souhaiteraient soulever, ils travaillent étroitement avec la direction de l'école. Pour plus d'infos : <http://www.eeb1.com/quipe-pedagogique-2/coordinateurs-pedagogiques/>

3.3.3 Les conseillers d'éducation

L'assistant de la directrice adjointe du Secondaire anime et dirige une équipe de 9 conseillers. Ils sont en charge avec les enseignants du bien-être des élèves et veillent au respect des règles et de la discipline dans l'école. A chaque niveau, un conseiller d'éducation attitré est responsable des retards et des absences des élèves (notifications et excuses) et assume le lien entre les élèves, les parents et les enseignants dès qu'il est informé d'un problème. Les conseillers d'éducation aident et soutiennent également les élèves qui rencontrent des difficultés pratiques telles que des problèmes d'horaires ou d'intégration à l'école. Ils supervisent la salle d'étude, la cafétéria et la cantine et connaissent bien le groupe d'élèves de l'année qui leur est attribuée. Pour connaître le nom et le contact du conseiller d'éducation de votre enfant, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://www.eeb1.com/equipes-secondaire/conseillers-pedagogiques/> .

3.3.4 *Le psychologue scolaire*

Notre psychologue à temps partiel travaille en collaboration avec tout le personnel et en particulier un groupe « d'enseignants conseillers » pour aider et soutenir les élèves en difficulté. Elle anime des groupes internes de travail auxquels participent conseillers, enseignants, direction (CARE). Pour plus d'infos :

<https://www.eeb1.com/fr/psychologues-eeb1/>

3.3.5. *Le Service d'Orientation*

L'école secondaire dispose d'un service d'orientation assuré par des professeurs formés à cet effet. Ce service publie toutes les informations sur son [site](#). Avant de chercher à joindre l'un des responsables, nous vous invitons à consulter ce site.

Au cours des années S5-6-7, le service propose de nombreuses activités pour les élèves et des soirées d'information pour les parents, destinées à permettre à chaque élève de se forger un projet personnel. Ce service accompagne et conseille les élèves dans leur orientation post-bac.

3.3. 6 *La Direction du secondaire*

Reçoit sur rendez-vous. Contactez Mme Gentiane Blondiau au 02/373.88.73 ou par email (gentiane.blondiau@eursc.eu).

4. **LA COMMUNICATION**

Si vos données personnelles, telles que votre numéro de téléphone, votre adresse électronique ou votre adresse postale, changent, veuillez envoyer un courriel au service des inscriptions : UCC-ENROLMENTS@eursc.eu

L'école secondaire dispose d'un outil (SMS MY SCHOOL) qui permet de joindre les parents d'élèves individuellement ou par classe, cours, niveau.

SMS MY SCHOOL est accessible via le lien suivant : <https://sms.eursc.eu/>

On y trouve les informations suivantes : horaire, liste des professeurs, absences, rapports et bulletins, coordonnées de contact, ...

Lors d'une première connexion ou en cas d'oubli de mot de passe, vous devez y introduire l'adresse email communiquée lors de l'inscription de vos enfants à l'école. Ensuite, cliquez sur "having trouble logging in". Vous recevrez rapidement un email qui vous permettra de changer de mot de passe (vérifiez votre boîte spam le cas échéant). Veuillez noter que le mot de passe est personnel et ne peut pas être transmis aux élèves.



The image shows a screenshot of a web-based login interface for 'SMS MY SCHOOL'. At the top, there is a logo for 'SCHOOL EUROPEA' with a stylized 'S' and 'E'. Below the logo, there are two input fields: 'your email' and 'password'. The 'password' field contains several yellow dots. At the bottom of the form, there are two buttons: 'login' and 'Having problems logging-in?'. To the right of the 'Having problems logging-in?' button is a yellow arrow pointing towards the 'password' field. Below these buttons are two checkboxes: one for 'remember email' (with a checked box) and another for 'remember password'.

Les parents trouveront de nombreuses informations régulièrement mises à jour sur le site de l'école www.eeb1.eu.

Nous travaillons en liaison étroite avec l'Association des Parents d'Élèves (APEEE) (<http://www.uccleparents.org>) dont nous ne saurions assez souligner le rôle essentiel joué dans les écoles européennes.

Par ailleurs les informations générales sur les Écoles européennes se trouvent sur www.eursc.eu.

En cas de difficultés sérieuses ou face à une situation grave, des rendez-vous peuvent être pris soit avec le Directeur adjoint, soit avec le Directeur en contactant leur secrétaire et en précisant l'objet de l'entretien.

Directeur de l'Ecole Européenne Bruxelles I : Monsieur David TRAN
Secrétariat : [Carine Taillie](#) (02 373 86 00)

Directrice adjointe en charge du secondaire : Mme [Emilia MAKARSKA](#)
Secrétariat : [Gentiane Blondiau](#) (02 373 88 73)

Chaque enseignant vous communiquera en principe au plus tard le 7 octobre une lettre d'information via e-mail. Il rappellera les objectifs pédagogiques de l'année, précisera les modalités d'évaluation au sein de son cours, la nature du travail personnel attendu. Il vous indiquera ses coordonnées et la manière dont vous pourrez le joindre.

5. UNE JOURNÉE A L'ECOLE

Une journée d'école se compose de 9 périodes de cours. Nous commençons à 8h10 et terminons à 15h50 avec une pause déjeuner en période S6 ou S7. Chaque cours dure 45 minutes.

Entre chaque leçon, il y a délai de 5 minutes permettant à chaque élève de se rendre dans le cours suivant. Notre campus est vaste, il faut donc se déplacer rapidement entre les bâtiments.

PERIODE	DE	À
1	08 :10	08 :55
2	09 :00	09 :45
3	09 :50	10 :35
Récréation	10 :35	10 :55
4	10 :55	11 :40
5	11 :45	12 :30
6	12 :35	13 :20
7	13 :25	14 :10
8	14 :15	15 :00
9	15 :05	15 :50

5.1 Agenda scolaire

L'école fournit un agenda à tous les élèves de la S1 à la S7, dans lequel les élèves sont invités à noter les devoirs. C'est aussi un bon outil de communication entre les parents et les enseignants. Il leur permet de suivre le travail de l'élève.

5.2 Centre de documentation et d'informations / Bibliothèques

L'Ecole Européenne de Bruxelles 1 dispose de 3 bibliothèques remarquablement outillées consultables on-line : une à l'école primaire et deux au secondaire : niveaux 1-3 et 4-7.

Pour plus d'informations :
Bibliothèque S123, [cliquez ici](#)

Bibliothèque S4567, [cliquez ici](#)

5.3 Activités périscolaires -cantine -transport (APEEE-Services)

APEEE-Services : Les services : activités périscolaires, cantine, transport, et casiers.

Chaque service est sous la responsabilité d'un gérant employé par l'APEEE-Services et à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions.

APEEE Services					
Fonction	Nom	Tel.	Fax	E-mail	Bâtiment
APEEE-Services coordinatrice	Mme P. De Smedt	02 375 94 84	-	coordination@apeee-bxl1-services.be	Prévert
Cantine	M. T. Dillen	02 37 38 670	02 374 76 75	cantine@apeee-bxl1-services.be	Van Houtte
Casiers	M. N. Hennequin	02 37 38 768	02 375 33 25	casiers@apeee-bxl1-services.be	Prévert
Transport	M. F. Herinckx	02 374 70 46	02 374 63 27	transport@apeee-bxl1-services.be	Conciergerie RdC
CESAME (Activités périscolaires, garderie, équipe de natation)	M. R. Rizzo	02 375 31 35	02 375 33 25	garderie@apeee-bxl1-services.be	Prévert
	Mme D. Bodin-Récalde				
	Mme C. Chacun	02 375 31 35	02 375 33 25	cesame@apeee-bxl1-services.be	

Vous retrouverez l'APEEE-Services sur leur site commun avec l'APEEE :

<http://www.uccleparents.org/>

5.4 L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole (APEEE)

APEEE (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Européenne Bruxelles I) :

Pour la représentation des parents et les questions pédagogiques, Eurêka et les calculatrices. Site internet : [APEEE](http://www.apeee.be)

APEEE					
Fonction	Nom	Tel.	Fax	E-mail	Bâtiment
APEEE (secrétariat)	Mme S. Gray	02 373 86 63	02 375 01 45	info@uccleparents.org	Prévert
APEEE Chargée de Communication	Mme G. Cominotti	02 373 86 63	02 375 01 45	communication@uccleparents.org	Prévert

6. Foire aux questions (FAQ)

Un jour donné tout le monde a été le « nouveau ». Dans cette école, les personnels enseignants et la plupart des élèves ont partagé cette expérience et comprennent bien ce que vous ressentez. Chaque année, nous avons l'habitude d'accueillir de nombreux élèves en provenance d'autres pays et d'autres établissements et savons que notre école, un magnifique campus, peut sembler grande et complexe au premier abord. Ci-dessous, nous avons tenté de répondre à certaines des questions que vous vous posez. Mais si une quelconque information devait vous manquer, rappelez-vous que vous pouvez toujours vous

adresser à un camarade de classe, à un enseignant ou à un conseiller d'éducation qui vous aidera. Vous trouverez de nombreuses informations sur le site de l'école : www.eeb1.eu.

6.1. Comment trouver la liste des livres ?

Cette liste sera disponible sur notre site internet à partir du 01/07/2025

<http://www.eeb1.com/liste-des-livres/>

6.2. Comment comprendre les horaires ?

Voici un exemple d'un horaire :

Nom de famille : Prénom : Classe : S2fra					
Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 8h10 - 8h55	R311 L1 Rose		MUS 3 MUS Cubb	RO2 MOR Turv	R112 L2 Teni
2 9h00 - 9h45	R108 L3 Smith		T104 SCH Colt	R013 ICT Masr	B103 MAT Cavi
3 9h50 - 10h35	R112 L2 Terr	Gym6 EPM Ruar	SCB2 SCI Nesr	ART2 ART Baem	R108 L3 Alob
4 10h55 - 11h40	B103 MAT Cavi	R311 L1 Rose	SCB2 SCI Nesr	GYM4 EPM Ruar	R311 L1 Rose
5 11h45 - 12h30		MUS3 MUS Cubb		R112 L2 Teni	T104 SCH Colt
6 Repas					
7 13h25 - 14h10		R112 L2 Teni		SCB3 SCI Nesb	
8 14h15 - 15h00	GYM2 EPM Ruar	R108 L3 Alob		R311 L1 Rose	
9 15h05 - 15h50	SCP2 SCI Nesr	B103 MAT Cavi		R311 L1 Rose	

S2fra = 2^{ème} année secondaire de la section linguistique francophone, groupe a

Voici un exemple pour vous aider à comprendre ce qui est indiqué dans les colonnes :

Période	Lundi	
8 14h15 - 15h00	GYM2 EPM Ruar	Numéro de salle Sport (Education physique M : garçons ; F : filles) Nom de l'enseignant

Et...

- Bâtiment Platon : les noms des salles commencent par R (habituellement les classes de langue).
- Bâtiment Aristote : les noms des salles commencent par T (habituellement histoire/géographie).
- Bâtiment Da Vinci : les noms des salles commencent par SC (Science) (SCP : Physique ; SCB : Biologie ; SCC : Chimie)
- Bâtiment Michelangelo : les noms des salles commencent par Art ou M (Art/Musique).
- Bâtiment Breughel : les noms des salles commencent par B (Maths).
- Bâtiment Van Houtte : les noms des salles commencent par Gym (sports).

Les salles commençant par 0 = rez-de-chaussée.

Les salles commençant par 1 = 1er étage.

Les salles commençant par 2 = 2ème étage.

Les salles commençant par 3 = 3ème étage.

6.3. Que faire si je remarque une erreur dans mon horaire ?

Vous devez prévenir votre conseiller d'éducation aussi rapidement que possible et il fera en sorte que l'horaire soit rectifié.

6.4. À quoi ressemble une journée d'école ?

Les journées scolaires sont longues, et souvent rallongées par des temps de transport importants. Munissez-vous toujours d'un goûter pour la récréation et d'une bouteille d'eau.

Les élèves arrivent et se rendent à leur casier afin de s'organiser pour leur premier cours qui commence à 8h10 précise.

Il y a 9 périodes par jour, une récréation courte le matin (10h35 à 10h55) et une période de midi (heure variable selon le cycle/année) réservée au déjeuner en P6 ou P7.

Vous pouvez prendre votre repas de midi à la cantine (vous devez vous inscrire en ligne auprès de [l'APEEE](#)), acheter un snack ou manger votre propre pique-nique dans la cafétéria.

Les cours se terminent à 15h50 et vous devriez avoir le temps de passer par votre casier pour prendre les livres dont vous aurez besoin pour vos devoirs et matières à étudier.

16h00 : départ des bus

6.5 Comment puis-je accéder à l'école ?

WATERLOO - petite grille

Accès uniquement pour les piétons et vélos

La grille sera ouverte à l'arrivée des bus et élèves de 7h40 jusqu'à 8h30

Fin des cours : 15h40 à 16h15

Exception mercredis : Matinée 7h40 jusqu'à 8h30 / après-midi : 12h20 à 13h.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	7h40  8h30	7h40  8h30	7h40  8h30	7h40  8h30	7h40  8h30
Après-midi	15h40  16h15	15h40  16h15	12h20  13h	15h40  16h15	15h40  16h15



WATERLOO - Grande grille

Situation inchangée sauf :

- pour les élèves qui entreront et/ou quitteront l'école **durant la journée** devront passer par la grille OPSTAL ;
- l'accès en voiture et moto est interdit sauf avant 7h00 et après 17h.

Arrivée des bus et élèves : 7h40 jusqu'à 8h30

Exception mercredis : de 14h à ... (Autorisé pour piétons, cyclistes, voitures et motos)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	7h40 ↗ 8h30				
Après-midi	17h ↗ ...	17h ↗ ...	14h ↗ ...	17h ↗ ...	17h ↗ ...

Pour les vacances scolaires, seule la grande grille de WATERLOO sera accessible



VERT CHASSEUR

Suite à une recommandation d'un audit de sécurité effectué sur l'accès à l'école, l'accès aux piétons et cyclistes est redirigé vers la grille OPSTAL.

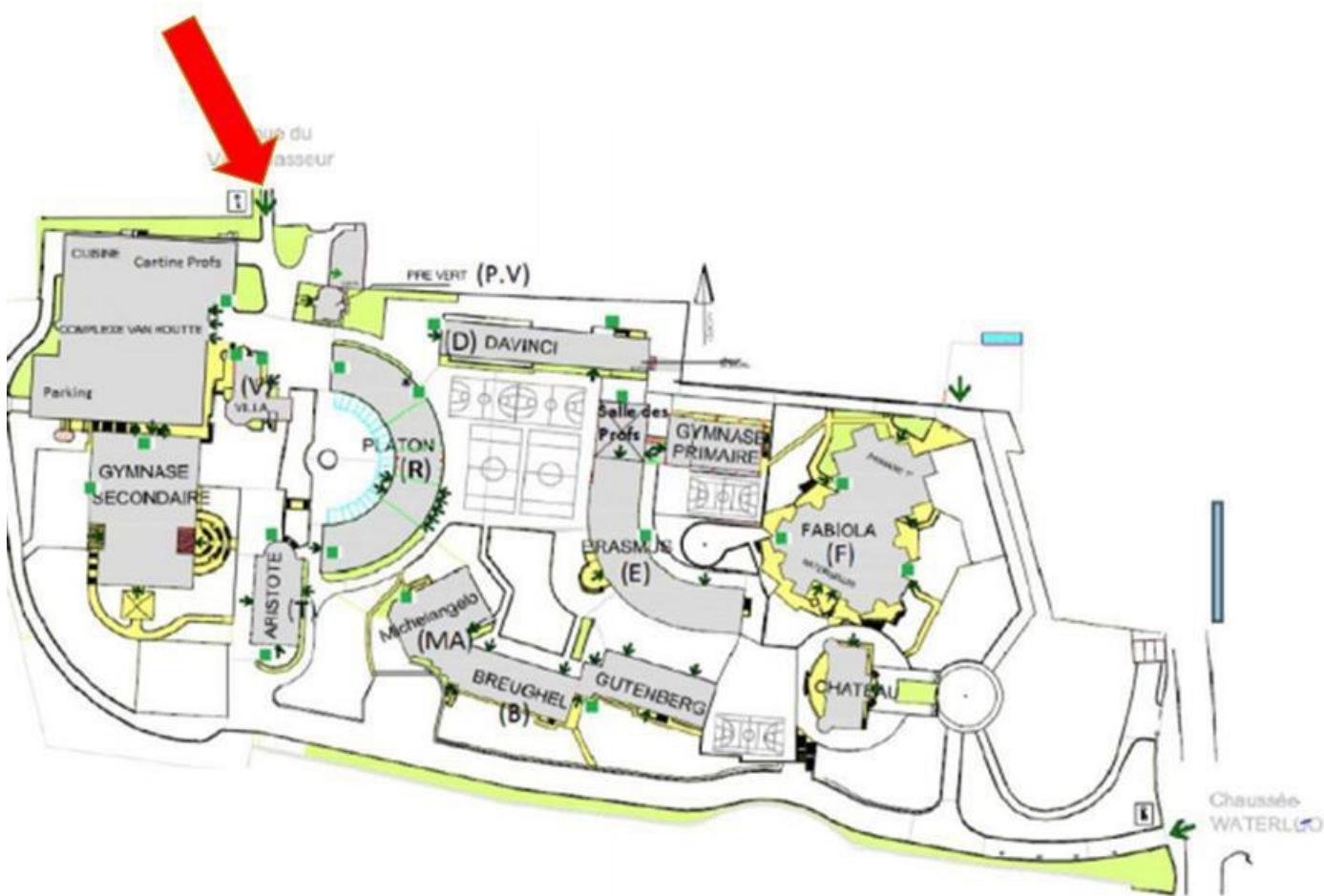
L'accès est uniquement pour les voitures et motos. Pour les professeurs & personnel travaillant sur le site l'accès est possible en vélo.

Entrée / sortie : 7h40 jusqu'à 17h sauf pour les professeurs et personnel travaillant sur le site qui peuvent entrer à partir de 7h.

Après 17h, la sortie se fera par la grande grille de WATERLOO.

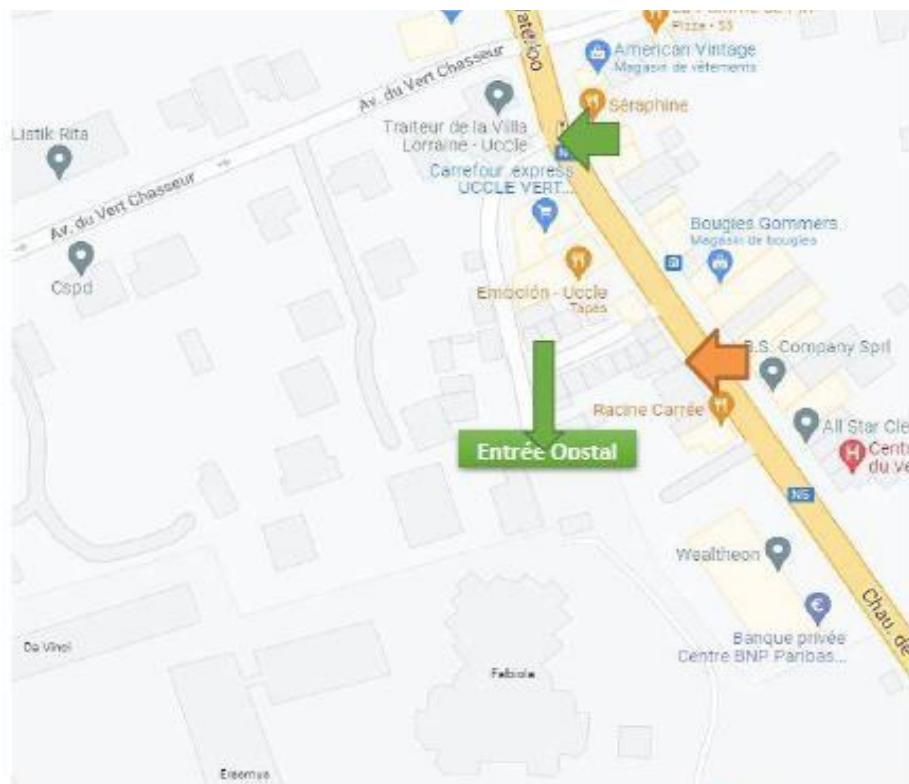
Exception mercredis : la grille sera fermée à partir de 14h. Il faudra entrer/sortir par la grande grille de WATERLOO.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	7h40	7h40	7h40	7h40	7h40
Après-midi	17h	17h	14h	17h	17h



OPSTAL

L'entrée Opstal se fait par Opstalweg qui débouche sur la chaussée de Waterloo (au niveau du Carrefour Market).

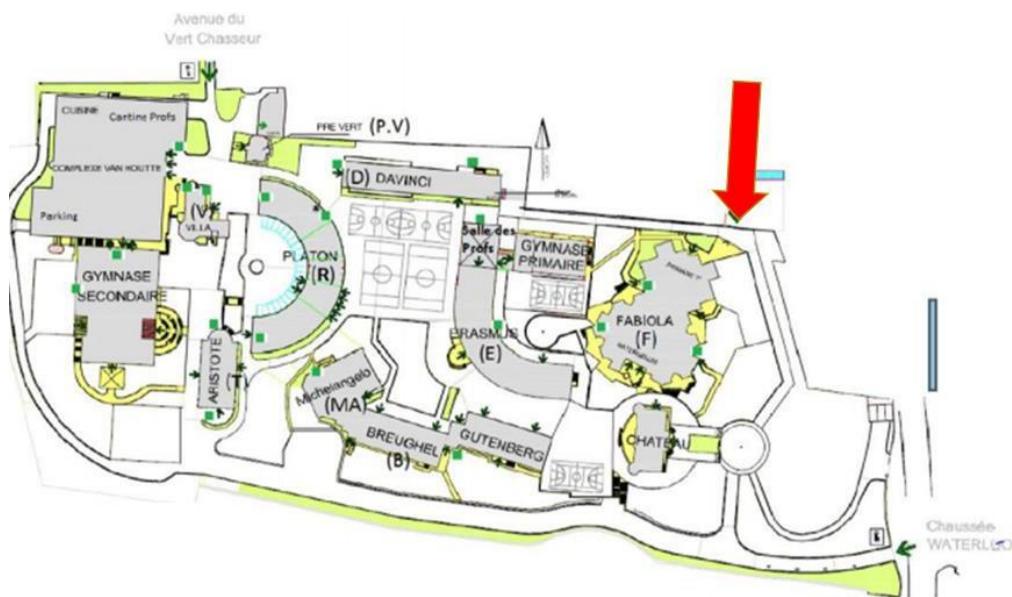


Entrée et sortie : de 7h40 jusqu'à 17h. Les professeurs et personnel travaillant sur le site peuvent entrer dès 7h.

L'accès est uniquement autorisé pour les piétons et cyclistes.

Exception mercredis : la grille sera fermée à partir de 14h. Il faudra passer par la grande grille de WATERLOO pour entrer/sortir.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	7h40	7h40	7h40	7h40	7h40
Après-midi	17h	17h	14h	17h	17h



6.6. Qu'est-ce qu'une carte de sortie ?

C'est une carte qui vous permet de :

- quitter l'école sous certaines conditions
- bénéficier de certaines réductions (par ex. au cinéma)

6.7. Comment obtenir ma carte de sortie ?

Au début de l'année scolaire, vous recevrez un formulaire de demande de carte de sortie que vous devez remplir, faire signer par vos parents et remettre à votre conseiller d'éducation. Cette carte est à présenter aux vigiles et à toute personne adulte qui la demande. Pour des raisons techniques, ces cartes ne sont disponibles que quelques semaines après la rentrée (la carte comporte au recto votre emploi du temps définitif et votre photo).

6.8. Comment louer un casier ?

Les casiers sont principalement situés dans les bâtiments Da Vinci et Breughel et vous pouvez en louer un pour 20€ par an.

Si vous êtes intéressé par un casier, vous devez faire une commande sur le site de [lAPEEE](http://lapeee.be), vous recevrez alors les instructions pour le paiement de la location et de la caution. Une fois le paiement régularisé, vous recevrez une clé. Attention ! Toute clé perdue vous sera facturée. Responsable : M. N. Hennequin (02 37 38 768), mail casiere@apeee-bxl1-services.be.

6.9. Où dois-je me rendre pour m'inscrire à une activité périscolaire ?

Vous devez réaliser votre inscription sur le site de [l'APEEE](#).

Pour de plus amples informations, adressez-vous au bureau de CESAME (02.375.31.35) ou consultez le site internet de l'école rubrique CESAME.

6.10. Y a-t-il des règles à suivre à l'école ?

Bien sûr ! Elles sont nécessaires pour assurer un bon fonctionnement.

Votre titulaire de classe (professeur principal) vous donnera une copie du « code de conduite » au début de l'année scolaire et vous l'expliquera en classe. Vous devrez :

- Le lire attentivement et le montrer à vos parents.
- Signer le code de conduite et le retourner à votre conseiller d'éducation.

N'hésitez pas à poser des questions, lisez-le avant de commencer l'année et respectez-le !

6.11. Puis-je prendre mon téléphone portable, des rollers, un skateboard ou mon scooter à l'école ?

Les rollers, skateboards et scooters sont interdits à l'école pour des raisons de sécurité.

Les téléphones portables sont tolérés mais doivent absolument être éteints durant les cours. Tout appareil qui sonnera en classe peut être « confisqué » par le professeur qui le déposera au Conseiller Principal d'Education, où il pourra être retiré. En cas de nouvel incident, le Conseiller Principal d'Education prendra une mesure plus dissuasive.

ATTENTION ! L'école n'est pas responsable de la perte ou du vol de vos biens.

6.12. Puis-je jouer au ballon à l'école ?

1. Oui, dans la cour de récréation, avec une balle légère à l'intérieur de la zone protégée par une grille (en face du bâtiment Platon).
2. Vous pouvez jouer au football avec un ballon traditionnel sur les terrains de sports derrière le bâtiment Van Houtte pendant la récréation du matin ou l'heure de midi.
3. Jouer au basket-ball est aussi autorisé. Il est permis de jouer au basket-ball avec des ballons de basket mais uniquement sur le terrain de basket.

ATTENTION !

Les ballons « durs » traditionnels sont tolérés dans certains endroits mais pourront être interdits en cas d'abus.

Si vous ne respectez pas ces règles, votre ballon sera confisqué et des mesures pédagogiques seront prises en raison des risques d'accident et de la gêne occasionnée.

6.13. Que dois-je faire si je suis élu délégué de classe ?

Les premiers jours d'école, chaque classe élit un délégué et un délégué adjoint. Le rôle du délégué de classe est important car il est le porte-parole de la classe.

Il participe aux réunions qui sont organisées tout au long de l'année (par la direction, le conseiller principal d'éducation, les coordinateurs, les conseillers d'éducations, le comité des élèves, co-organisateur d'évènements et de fête à l'école).

Il doit faire parvenir l'information aussi bien oralement que par écrit à la classe.

Il doit faire connaître le point de vue de la classe à la direction et au comité des élèves.

Il sera en contact régulier avec son conseiller d'éducation et son coordinateur.

6.14. Que dois-je faire si je ne peux pas faire de sport ?

Vous devez vous présenter au cours de sport et donner au professeur un certificat médical vous excusant pour les cours de sport pendant une période déterminée. Votre enseignant vous dira quoi faire pendant la durée du cours.

6.15. Que faire si j'arrive en retard à l'école ?

Si vous arrivez en retard avec le bus de l'école, vous recevrez un billet dans le bus que vous donnerez à votre professeur.

Si vous venez à l'école par vos propres moyens et arrivez en retard, vous devez vous rendre directement en cours. Le retard sera noté par votre professeur.

ATTENTION ! Les arrivées tardives devraient être une exception. Si cela se répète, des sanctions seront prises.

Tout élève dont l'absence ou le retard est consigné par le professeur doit apporter un mot d'excuse de ses parents s'il a moins de 18 ans.

Conseil :

- Préparez votre sac la veille.
- Quittez la maison à temps.

6.16. Que faire si je dois quitter l'école durant la journée ?

Exceptionnellement, avant de quitter l'école pour des raisons familiales ou médicales (vous avez un rendez-vous chez le médecin par exemple), vous devez remettre une demande écrite de vos parents à votre conseiller d'éducation qui vous donnera la permission de quitter l'école.

6.17. Que faire si j'ai été absent de l'école ?

Pour une absence d'1 ou 2 jours, vos parents doivent appeler votre conseiller d'éducation afin de l'informer ou le prévenir par e-mail. Les coordonnées vous seront communiquées à la rentrée. Des fiches à compléter figurent dans l'agenda scolaire.

À votre retour, vous devez donner à votre conseiller d'éducation une justification écrite rédigée par vos parents.

Pour une absence de plus de 2 jours, un certificat médical est obligatoire.

Les élèves des années 4-7 ne sont pas autorisés à s'absenter le jour où les heures avant un examen écrit ou oral (sauf en cas de maladie confirmée par un certificat médical). Pour toute autre raison l'autorisation préalable de la Direction est requise.

Pour toute demande d'absence de plus d'une journée pour raisons personnelles les parents doivent soumettre une demande écrite au Directeur adjoint en charge du secondaire au moins 8 jours à l'avance (UCC-DEPUTY-DIRECTOR-SECONDARY-CYCLE@eursc.eu), en mettant le Conseiller en copie.

Aucune permission d'absence ne peut être accordée pour la semaine précédant ou suivant les vacances scolaires ou les jours fériés légaux. ([art.30.3 du Règlement général des Écoles européennes](#)).

NB : Toutes les périodes d'absences (excusées et non excusées) sont comptabilisées et apparaissent sur le bulletin scolaire semestriel.

6.18. Que faire lorsqu'un enseignant est absent ou en cas de période libre ?

Si le cours n'est pas assuré par un autre professeur et

- vous êtes élève en S1-S2-S3, vous devez vous rendre directement à l'étude où vous pourrez étudier.

- **En cas de non remplacement en S4-5-6-7**, les élèves ont la possibilité de se rendre à la bibliothèque, à la cafétéria ou de sortir en fonction de leur carte.

ATTENTION ! Exception faite de la récréation et de la pause déjeuner, vous ne devez pas traîner sur le campus mais vous rendre aux endroits de surveillance (étude, cafeteria, bibliothèque, terrains de sport surveillés).

6.19. Que faire si un enseignant m'exclut de sa classe ?

Dans le cas très exceptionnel où un professeur vous exclurait de la classe pour des raisons disciplinaires, vous devez vous rendre immédiatement chez votre conseiller d'éducation avec une note explicative de l'enseignant.

Si votre conseiller d'éducation n'est pas dans son bureau, vous devez vous rendre au bureau de la vie scolaire (R232) ou chez l'Assistant du Directeur du cycle secondaire (R234). Chaque exclusion fait l'objet d'un bref rapport. L'élève exclu sera accompagné par un camarade de classe.

6.20. Que faire si je suis malade ou si je me blesse à l'école ?

Si nous estimons que l'élève doit rentrer à la maison ou si l'élève demande lui-même à rentrer chez lui, nous contacterons TOUJOURS les parents pour les informer et demander leur accord.

Si les parents ne sont pas joignables aucune autorisation pour quitter l'école ne sera donnée par l'infirmérie à moins qu'un autre adulte ne dispose d'une procuration signée par les parents ou les représentants légaux.

Quand les parents ont donné leur accord, l'infirmérie en informe le conseiller et les vigiles.

6.21. Que dois-je faire si je dois amener un document à l'école ?

NATURE DU DOCUMENT	PERSONNE CONCERNÉES
Justificatif d'absence - certificat médical	Votre conseiller d'éducation
Rendez-vous avec le médecin de l'école	Infirmérie
Lettre de retenue (retour)	Le conseiller d'éducation présent à votre retenue.
Lettre au directeur adjoint (secondaire)	Secrétariat secondaire (Villa)
Lettre au Directeur	Secrétariat (Château)
Choix d'option	Coordinateur de niveau
Questions relatives aux rapports /bulletins	Conseiller d'éducation
Document d'assurance (après un accident)	M. Nikola Jacques (Château)
Demande de carte de sortie	Votre conseiller d'éducation
Inscription pour une activité extra-scolaire	CESAME

6.22. Que faire si je perds un objet ou un vêtement ?

Après avoir bien cherché, rendez-vous au local d'EUREKA, [Eureka](#) dans la cave du bâtiment ERASMUS où les objets trouvés (hors objets de valeur et matériel scolaire) sont gardés.

Vous trouverez les jours et heures d'ouverture d'Eureka sur le site Internet de l'APEEE. Prenez des mesures de précaution : inscrivez le nom de l'élève sur tous ses livres, vêtements, tenues de sport et autres objets ; gravez son nom sur les calculatrices, etc.

6.23. Puis-je utiliser les ascenseurs ?

Non, les élèves ne peuvent pas utiliser les ascenseurs, mais des autorisations sont accordées pour des raisons de santé.

Si c'est le cas, vous devez remettre une demande écrite de vos parents ou de votre médecin et la donner au bureau de la Vie scolaire (bâtiment Platon, R232) ou à l'Assistant du Directeur du cycle secondaire

(bâtiment Platon - 2e étage - local R234) qui vous donnera la permission d'utiliser les ascenseurs.

6.24. Que faire si je suis mis en retenue ?

Pour une raison grave, et après un entretien avec le conseiller d'éducation, ou le conseiller principal d'éducation, par délégation du directeur adjoint en charge du secondaire, ceux-ci peuvent décider de vous mettre en retenue le mercredi de 13h à 15h.

Vos parents recevront une lettre de l'école motivant la sanction et indiquant la date de la retenue. La sanction consiste en un travail écrit à réaliser durant la retenue ou dans un travail d'utilité collective.

Vous devez remettre la lettre, signée par vos parents, au conseiller d'éducation responsable.

ATTENTION ! Une copie de la lettre de retenue est gardée dans votre dossier. Après trois retenues, une réunion disciplinaire pourra être convoquée pour décider de sanctions plus sévères.

6.25. Pourquoi y a-t-il des poubelles de couleurs différentes ?

Depuis quelques années, l'école est impliquée dans le projet « École propre », en collaboration avec « Bruxelles Propreté ».

La situation s'est certes améliorée grâce aux diverses campagnes et aux efforts réalisés mais nous disposons d'une marge de progression. Soyez sympa et faites l'effort ! Soyez fiers de votre école !

Nous vous demandons également de prendre une part active dans la préservation de l'environnement de notre campus- tout à fait exceptionnel et des bâtiments.

Quand vous jetez quelque chose, veuillez respecter les différentes couleurs :

- jaune pour les papiers et cartons
- bleu pour les canettes, les plastiques, les emballages des distributeurs de nourriture
- noir pour le reste (les déchets de nourriture)

6.26. Qui peut m'aider ?

J'ai un problème à propos de :	Qui peut m'aider ?	Local
- bus scolaire	M. Herinckx Tél. : 02/373 86 07	Rez-de-chaussée du bâtiment du concierge
- casier	M. Hennequin	Bâtiment Pré-Vert
-relations ou problèmes familiaux (tensions avec les autres)	Votre conseiller d'éducation- votre professeur principal ou toute autre enseignant	Le bureau ou la classe de la personne concernée
matière enseignée	L'enseignant de cette matière et ensuite le coordinateur de niveau	Le bureau ou la classe de la personne concernée
habitude de travail	Enseignant, conseiller d'éducation	Le bureau ou la classe de la personne concernée
vol, harcèlement et brimades	Votre conseiller d'éducation, votre professeur principal ou toute autre personne de confiance (par exemple : infirmière)	Le bureau ou la classe de la personne concernée

6.27. Que veut dire SWALS ?

SWALS ("Students Without a Language Section") s'applique aux élèves pour lesquels il n'existe pas de section dans leur langue maternelle.

6.28. Où consulter et trouver les ressources documentaires (centre d'informations, bibliothèques) ?

Bibliothèque S123, [cliquez ici](#)

Bibliothèque S4567, [cliquez ici](#)

6.29. Quelles sont les aides disponibles à l'école pour les élèves en difficulté scolaire ?

Cliquez sur ce [lien](#).

6.30. Voyages scolaires, sorties, excursions ? [Voyages scolaires et excursions](#)

6.31. Existe-t-il des stages en entreprise ?

Cliquez sur ce [lien](#) (lien en EN et selon moi, pas mis à jour car la personne du contact n'est pas à jour non plus).

6.32. Où puis-je trouver de l'aide à l'orientation pour l'enseignement supérieur ?

Cliquez sur ce [lien](#).

6.33. Existe-t-il un règlement d'intérieur ?

Le Règlement intérieur de l'école secondaire est constitué des documents suivants :

1. Le code de conduite de l'élève
2. Les règles d'organisation générale
3. La gestion des comportements inappropriés
4. La politique anti-harcèlement
5. Cartes de sortie : Les cartes de sortie seront distribuées en début d'année scolaire. Veuillez rendre les documents dûment signés au conseiller de niveau au plus tard le 7 septembre 2023.
6. Le règlement interne pour l'Education physique
7. La politique de communication

6.34. Que faire en cas de harcèlement ?

Aucun type de harcèlement est toléré à l'école, si vous êtes témoin ou victime de harcèlement, veuillez aussitôt en informer le conseiller ou votre professeur principal. Cliquez sur ce [lien](#) pour plus de renseignements.

BONNE RENTREE !